

TRANSPORT SCOLAIRE

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo PARENTS – TUTEUR



ÉLÈVE (en lettre majuscules)

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

SEXE

F

M

PARENTS – TUTEUR - REPRESENTANT LEGAL (en lettres majuscules)

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

VILLE

TELEPHONE

CODE POSTAL

COURRIEL

MAIL

COORDONNÉES SECOND PARENT SI DOUBLE DOMICILIATION

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

TELEPHONE

TÉLÉPHONE PORTABLE

COURRIEL

@

ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

COMMUNE ÉTABLISSEMENT

NOM ÉTABLISSEMENT

NIVEAU ENSEIGNEMENT (classe)

DEMI-PENSIONNAIRE

EXTERNE

INTERNE

J'accepte de recevoir par mail/sms des informations relatives au transport scolaire (alerte intempéries)

SIGNATURE DES PARENTS (obligatoire)

J'atteste l'exactitude des informations données

DATE :

SIGNATURE :



L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES USAGERS SCOLAIRES, MÊME POUR LES CAS DE GRATUITE, L'ACCES AUX SERVICES DE TRANSPORT EST CONDITIONNE A LA PRESENTATION D'UN TITRE DE TRANSPORT (OU JUSTIFICATIF) POUR DES RAISONS DE SECURITE ET D'ASSURANCE.

Rappel : les élèves de moins de 5 ans ou résidant à moins de 3 km de l'école sont pris uniquement dans la limite des places disponibles durant toute l'année scolaire.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié **ET** scolarisé sur l'une des 41 communes* d'ARCHE Agglo. Pour tout autre cas, l'élève doit s'adresser auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les élèves sont dits ayants droits s'ils fréquentent l'établissement défini par le plan des transports scolaires du règlement d'ARCHE Agglo. Ils seront transportés gratuitement s'ils ont moins de 16 ans, ou devront payer 93€ s'ils ont plus de 16 ans. Pour les élèves ne respectant pas le plan des transports scolaires, une surtaxe sera appliquée, et ils sont invités à contacter les services d'ARCHE Agglo (coordonnées ci-dessous).

COMMENT S'INSCRIRE ?

1/ Remplir les champs d'inscription du document, et joindre un chèque à l'ordre de « Régie de recettes des transports scolaires d'ARCHE Agglo » dans le cas d'un transport payant. Envoyer le dossier complet à ARCHE Agglo aux coordonnées ci-dessous.

2/ Imprimer le justificatif d'inscription réceptionné par mail envoyé quelques jours après la réception du dossier d'inscription, il fera office de titre de transport provisoire. Attention : bien renseigner une adresse mail dans le dossier d'inscription (en cas d'absence d'adresse mail, renseigner une adresse postale).

3/ Présenter en début d'année scolaire le titre de transport provisoire au conducteur. La carte de transport scolaire sera remise au sein de l'établissement en début d'année scolaire.

Pour tout renseignement sur l'inscription au transport scolaire, veuillez-vous connecter à l'adresse suivante : www.archeagglo.fr/transport-scolaire

Ce formulaire est à renvoyer à ARCHE Agglo :
Service transport et mobilités
3 rue des Condamines – CS 9602 - 07300 MAUVES
Téléphone : 04 75 45 45 91 - Courriel : transport@archeagglo.fr

Ou à déposer aux horaires d'ouverture :
Mardi de 14h à 16h – Mercredi de 9h30 à 11h30 et 14h à 16h – Jeudi de 9h30 à 11h30